

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de ROQUESERIERE, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle municipale de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L-2121.7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARRAU Stéphanie, CASTET Thierry, CORTYL Fabienne, GRILLOU Stéphane, FORNASIER Annie, ISSALY Christine, MARTIN Jean-Jacques, MICHEL Alexandre, SEGUR Grégory, THIBAUD Véronique, ZAHND Lizandra.

Etaient absents et excusés Madame et Monsieur les conseillers municipaux :

VIE Myriam, ROCCHI Jérôme.

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 Octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence, le public n'était pas autorisé à assister à la réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry CASTET, maire de la commune afin d'aborder les points suivants :

- Installation d'un bloc de climatisation dans la salle de motricité de l'école,
- Désignation de deux délégués communaux au Syndicat Intercommunal des Eaux du Tarn et du Girou suite à la démission d'un conseiller municipal,
- Acquisition d'un véhicule utilitaire,
- Achat décorations de Noël,
- Modification de la délibération N°2021/1-6 du 22 janvier 2021 portant sur l'attribution du RIFSEEP,
- Modification de la délibération N°2021/1-2 du 22 janvier 2021 portant sur la création d'un poste d'agent technique polyvalent.

Par la suite, les questions diverses suivantes ont été discutées :

- Eventuel changement d'affectation des salles dans la Maison des associations,
- Dossier participation des habitants.

Le compte rendu du Conseil Municipal, en date du 19 février 2021, a été approuvé à l'unanimité.

LES DELIBERATIONS

Installation d'un bloc de climatisation dans la salle de motricité de l'école

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 18 décembre 2020 avait été proposé au vote l'installation de climatiseurs dans l'école maternelle. Le vote de la délibération avait été ajournée. Monsieur SEGUR Gregory, 1^{er} adjoint, représente au conseil municipal, 2 devis pour l'installation d'un bloc de climatiseur dans la salle de motricité de l'école maternelle.

E6TEM : 6 980.21 € H.T
VISELEC : 6 021.34 € H.T

Après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions et 11 votes pour) le conseil municipal décide :

D'APPROUVER le devis de l'entreprise VISELEC d'un montant de 6 021.34 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer le devis correspondant.

DE PREVOIR au budget de l'année 2021, la somme afférente à l'installation de climatiseur dans l'école.

Désignation de deux délégués communaux au Syndicat Intercommunal des Eaux du Tarn et du Girou suite à la démission d'un conseiller municipal

Monsieur le maire informe à l'assemblée la démission de Monsieur MASSOU Jacques, conseiller municipal et délégué au Syndicat Intercommunal Des Eaux Tarn Et Girou, il convient donc de désigner un nouveau délégué titulaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-6, L5211-7 et L5212-7,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux Tarn et Girou,

Considérant que le Syndicat Intercommunal des Eaux Tarn et Girou est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres à raison de deux délégués par commune,

Considérant que la désignation des délégués a lieu au scrutin secret à la majorité absolue, puis relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 – Madame THIBAUD Véronique, domiciliée 2 Rue des Cerisiers 31380 ROQUESERIERE, ayant obtenu la majorité absolue, est élue Déléguée au syndicat.

Article 2 – Monsieur CASTET Thierry, domicilié 1278 Route de Gémil 31380 ROQUESERIERE, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Délégué au syndicat.

Acquisition d'un véhicule utilitaire

Monsieur le Maire, rappelle que lors du conseil municipal du 22 janvier 2021, a été évoqué en question diverse l'acquisition d'un camion plateau 3.5 tonnes.

Monsieur SEGUR Gregory, 1^{er} adjoint, présente quatre devis :

- Mercedes Sprinter pour un montant de 36 990 € H.T,
- Ford Transit pour un montant de 31 490 € H.T,
- Iveco pour un montant de 33 700 € HT,
- Renault pour un montant de 32 680 € H.T.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire ;
- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise AUTO SERVICE concernant l'achat d'un Ford Transit pour un montant de 31 490 € H.T ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer le devis correspondant ;
- **D'ETABLIR** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental ;
- **DE PREVOIR** au budget de l'année 2021, les sommes afférentes à l'achat de ce véhicule.

Achat décorations de Noël

Monsieur SEGUR Gregory, 1^{er} adjoint rappelle que lors du conseil municipal en date du 22 janvier 2021, a été évoqué en questions diverses l'achat d'illuminations de Noël.

Il présente à titre indicatif, le devis établi par DECOLUM TECHNIC INDUSTRIES pour un de montant de 4 609 € H.T.

Au vu des différents débats, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la création d'un groupe de travail dédié aux démarchages des différents fournisseurs d'illuminations de Noël et de prévoir une enveloppe budgétaire de 1 500 € H.T pour l'année 2021.

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création d'un groupe de travail.
- **D'APPROUVER** l'enveloppe budgétaire de 1500 € H.T concernant l'achat d'illuminations de Noël.
- **DE PREVOIR** au budget de l'année 2021, les sommes afférentes à l'achat de décorations de Noël.

Modification de la délibération N°2021/1-6 du 22 janvier 2021 portant sur l'attribution du RIFSEEP

Monsieur le Maire annonce que suite à la réception d'un courrier en date du 15 mars 2021, du bureau des légalités de la préfecture de Haute-Garonne, il convient de modifier la délibération N°2021/1-6 prise le 22 janvier 2021.

Pour rappel, cet acte porte sur la modification des bénéficiaires du RIFSEEP, régime indemnitaire créé pour le personnel de la fonction publique d'état et transportable au personnel titulaire.

Celui-ci est composé de 2 parties : 1 part fixe l'IFSE (*Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise*) et 1 part variable CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

La modification à apporter concerne la date de transmission de cette déclaration qui ne peut être rétroactive.

La phrase suivante : « Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2021. » à donc été remplacée par : « Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès la transmission de ladite déclaration au bureau de la légalité de la Préfecture de Haute-Garonne. »

Modification de la délibération N°2021/1-2 du 22 janvier 2021 portant sur la création d'un poste d'agent technique polyvalent

Le Conseil Municipal de Roquesérière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Pour rappel, lors du vote du 22 janvier 2021, le conseil municipal à l'unanimité a décidé de recruter un agent contractuel à temps complet, pour une période de 6 mois : 01/04/2021 au 30/09/2021 inclus.

Au vu du recrutement effectué, Monsieur le Maire annonce la nécessité de modifier la période liée au besoin d'accroissement d'activité : celle-ci sera de 6 mois, allant du 17/05/2021 au 17/10/2021.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ces modifications.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

Eventuel changement d'affectation des salles dans la Maison des associations

Madame Lizandra ZAHND, conseillère municipale, déléguée aux associations, annonce que suite aux rencontres avec les associations de la commune, un changement d'affectation de salles dans la maison des associations serait envisageable.

Le changement de mise à disposition de ces espaces concernerait les associations suivantes : Les Croqueurs Ludiques (CROL) et le Club Vitalité.

Pour rappel, le CROL est une association qui comporte plusieurs activités : l'AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne et la ludothèque : organisation de soirée ou de journée "jeux de société d'intérieurs et/ou jeux de société d'extérieurs", prêt de jeux de société lors des permanences de la ludothèque.

Le club vitalité, club de gym, propose différentes activités sportives : gym, yoga, zumba et pilâtes.

Le club de gym utilise à ce jour l'ancienne Salle du conseil pour stocker le matériel, derrière un paravent en bois qui doit être retiré pour des raisons de sécurité.

Quant au CROL, il utilise une salle en rez-de-chaussée de la maison des associations qui ferme à clé mais dont l'espace est trop restreint pour pouvoir développer leur activité de ludothèque.

Ce changement d'affectation de salles serait bénéfique pour chacune des associations, si le CROL utilise l'ancienne Salle du Conseil avec des armoires fermés à clés, elle gagnerait en espace et pourrait donc développer son activité de ludothèque, quant au Club Vitalité, le matériel serait stocké dans une salle qui ferme à clé et sans risque.

Monsieur le Maire, insiste sur le fait que l'ancienne salle du Conseil ne sera pas exclusivement réservée aux Croqueurs Ludiques, le principe du prêt de la salle sera le même que celui de la bibliothèque.

La municipalité souhaiterait, dès que les contraintes sanitaires le permettront, ouvrir cette salle à l'ensemble des administrés pour des temps de rencontres.

Les associations concernées par cet éventuel changement d'affectation des salles dans la maison des associations seront contactées dans les prochains jours.

Dossier participation des habitants

Monsieur le maire souhaite revenir sur le dossier concernant la participation des habitants.

Il commence tout d'abord par faire un rappel sur l'enjeu qui est de dynamiser la vie locale et la participation citoyenne en s'appuyant sur l'expertise et l'implication des habitants de la commune.

Ce projet a plusieurs objectifs :

- Rendre les actions plus efficaces,
- Légitimer les choix du conseil et favoriser les prises de décisions,
- Renforcer les liens sociaux entre habitants et le sentiment d'appartenance au village
- Permettre aux habitants de s'exprimer et de s'investir

Monsieur le maire propose un tour de table afin que chaque conseiller puisse exprimer sa définition de la participation citoyenne et ce qu'il envisage possible comme expérimentation.

A l'issue du tour de table, est présenté le projet de consultation portant sur l'aménagement de deux espaces de loisirs : le terrain entre les deux lotissements le long du chemin du rossignol et le terrain proche du tennis et du city stade. Le questionnaire est amendé et validé. Il sera donc diffusé en avril à l'ensemble des habitants.

La séance est levée à 22H36.